

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 82**  
**Séance du jeudi 12 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	0

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** BONY Sarah (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

**Membres absents :**

Date de la convocation : 06 décembre 2024

Date d'exécution : 18 décembre 2024

Date d'affichage : 20 décembre 2024

**OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS D'ALERIA**

Le président expose au conseil la demande de l'association des commerçants et artisans d'Aléria qui sollicite l'attribution d'une aide municipale afin de financer les animations qu'elle mettra en place à l'occasion du marché de Noël.

**Il propose au conseil municipal de lui allouer une aide de 10 000 € ; il précise que la somme susvisée pourra être prélevée à l'article 6574 du BP 2024 où un crédit non individualisé de 25 250 € reste disponible.**

**\* \* \***

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- D'approuver la proposition du président,**
- D'allouer une aide de 10 000 € à l'association des commerçants et artisans d'Aléria en vue de financer les animations qu'elle mettra en place à l'occasion du marché de Noël,**
- De dire que la somme susvisée sera prélevée à l'article 6574 du BP 2024.**

Délibération n° 2024 – 82 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS D'ALERIA

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,  
Jean-Claude FRANCESCHI

